

Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage

Membres

President

Rick Bel

Membres du gouvernement provincial

Ginny Devine

Bonnie Emerson

Rennie Zegalski

Membres du gouvernement federal

Lila Goodspeed

Lorne Weiss

Narendra Mathur

Membres de la Ville de Winnipeg

Bill Hodgson

Charlene Shatsky

Connor Lloyd

Mandat :

Le Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage resulte de la fusion de deux sociétés de développement (la Corporation de développement du nord de l'avenue Portage et la Corporation du renouvellement de la Fourche) établies par les gouvernements du Canada et du Manitoba, et la Ville de Winnipeg afin d'appuyer le reaménagement du côté nord de l'avenue Portage de la rue Carlton à la rue Vaughan, le site de La Fourche au centre-ville de Winnipeg. Le Partenariat tripartite a pour mission de servir de catalyseur, en encourageant les activités au centre-ville grâce à des partenariats publics et privés et des stratégies de revitalisation, et de veiller à l'autosuffisance financière.

Responsabilités :

Le conseil d'administration du Partenariat supervise plusieurs entités commerciales aux sites du Nord de l'avenue Portage et de La Fourche, notamment : le stationnement de La Fourche – Nord de l'avenue Portage, le Cinema IMAX, Webbsite Condominiums, le Marche de La Fourche, le site La Fourche – Operations, le site La Fourche – Programmes, Communications/Commercialisation, Partenariats et Urbanisme/Biens et aménagement.

Membres :

Chaque gouvernement est un actionnaire à part égale du Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage. Le ministre d'Administrations municipales est l'actionnaire provincial du Partenariat.

En vertu des modalités de la convention des actionnaires, le Partenariat La Fourche – Nord de l'avenue Portage est régi par un conseil d'administration de 10 membres.

Chaque actionnaire (Canada, Manitoba et Winnipeg) nomme trois représentants au conseil. Les trois actionnaires choisissent conjointement le président du conseil d’administration.

Chaque actionnaire nomme également un représentant gouvernemental non votant au conseil d’administration afin de veiller à la communication des priorités gouvernementales. Le sous-ministre de croissance, entreprise et commerce est le représentant actuel de l’actionnaire provincial.

Duree des mandats :

Les mandats sont de trois ans, par échelonnement, à partir du 26 mai de chaque année. Les membres du conseil d’administration peuvent être renommés.

Compétences souhaitables :

Les représentants doivent être des résidents de Winnipeg.

Il n’y a pas d’exigence en matière de scolarité. Bien que cela ne soit pas officiel, on s’attend à ce que les membres du Conseil doivent avoir :

- la capacité de comprendre les états financiers, les rapports compliqués et les analyses;
- une connaissance et une compréhension des circonstances et du rôle du centre-ville de Winnipeg et du site historique de La Fourche.

Engagement quant au temps :

Les représentants des actionnaires doivent s’engager à consacrer une journée par mois aux réunions du conseil et à participer à des sous-comités, au besoin.

Reunions :

Les réunions du conseil d’administration ont lieu au centre-ville de Winnipeg, généralement dans la salle du conseil à La Fourche.

Remuneration :

Conformément à une résolution des actionnaires, le président et les administrateurs reçoivent les rémunérations suivantes par jour :

Tous les administrateurs, y compris le président,	350 \$ par réunion.
Supplément versé au président :	500 \$ par mois.
Administrateurs siégeant aux sous-comités du Conseil :	350 \$ par journée complète / 175 \$ par demi-journée.